

Aides au développement international : U Pattu Impresamundu

ADEC

Présentation du dispositif

Dispositif qui permet aux entreprises d'initier et de pérenniser leur développement à l'international. Il est mobilisable à titre individuel ou collectif.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux TPE et PME ayant leur siège social ou disposant d'un établissement secondaire en Corse.

Sont concernés les entreprises ou les groupements d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche d'internationalisation (participation à des salons internationaux et/ou initiatives similaires).

Sont également concernés les jeunes diplômés dans le domaine de l'export et de l'internationalisation.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises de négoce doivent bénéficier d'un contrat d'exclusivité avec le ou les producteurs représentés sur le marché visé.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

- les coûts liés à la participation à un salon international y compris en France,
- les coûts liés à des missions de prospection internationales,
- les frais de déplacement,
- les coûts liés à la professionnalisation de la démarche de prospection de clients étrangers,
- les investissements immatériels réalisés par un prestataire spécialisé du secteur concurrentiel pour accompagner l'entreprise dans sa démarche d'internationalisation ,
- une aide forfaitaire allouée à l'entreprise pour l'embauche d'un stagiaire issu d'un établissement de formation régional, suivant un cursus lié à l'internationalisation des entreprises, pour réaliser une mission liée à l'internationalisation de l'entreprise, ne pouvant excéder 12 mois.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre des aides individuelles :

- 30 à 50% des coûts admissibles sauf pour ce qui concerne les frais de déplacements,
- aide forfaitisée pour frais de déplacement en fonction de la zone ciblée : Forfait Euromed : 600 € par personne / Forfait Grand Large : 1 200 € par personne,
- aide plafonnée à 30 000 € par entreprise et par opération,
- pour la catégorie "champion" (entreprises déjà présentes sur les marchés tiers) le programme prévisionnel qui fera l'objet d'une aide pourra être retenu sur la base d'un programme pluriannuel d'au maximum 3 ans,
- pour un salon international en France, le montant du forfait est de 400 €.

Pour rappel, allègement des coûts des prestations Business France (80% du coût d'un VIE - maximum 2 par entreprise par an - par exemple) au titre du fonds de concours à l'internationalisation. Le fonds de concours à l'internationalisation est un fonds de la Collectivité de Corse (CdC) visant à garantir aux entreprises corses l'accès aux prestations de Business France à un coût moindre.

Dans le cadre des actions collectives à l'internationalisation : 200 000 € sur 3 exercices. Cette aide est mobilisée exclusivement sur la base d'appels à projets ou manifestations d'intérêt lancés dans le cadre du CODITE ou par l'ADEC.

Dans le cadre des stages en entreprise à l'internationalisation : aide de 6 000 € par stagiaire par an et par entreprise. L'indemnité de stage versée par l'entreprise au candidat ne peut être < à 800 € nets mensuels. Cette aide est mobilisée exclusivement sur la base d'un appel à projet annuel qui fixera les modalités de mise en œuvre de l'aide.

Le budget annuel consacré à cette mesure est fixé à 36 000 € correspondant à 6 stages par an.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute demande se rapprocher de [l'ADEC](#).

Organisme

ADEC

Agence de Développement Economique de la Corse

- **Siège**
Le Régent
1 avenue Eugène Macchini
20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 50 91 00
E-mail : contact@adec.corsica

